

PROTOCOLE D'ACCORD

PREAVIS DE GREVE SUITE A L'ARRET DU RECOURS AUX ILLUSTRATEURS SONORES

Depuis le lundi 4 Janvier une grève s'est engagée à l'appel des 6 organisations syndicales représentatives du siège de France Télévisions. Malgré deux réunions de négociation, et une première proposition de suspension du préavis pour reprendre les négociations, aucun accord n'a été trouvé.

Au regard des différents échanges, la Direction s'accorde avec les dernières demandes des organisations syndicales à savoir :

- 1. Mettre en place un moratoire de 3 mois sur le projet (Moratoire qui permet de continuer à utiliser les prestations d'illustrateur sonore). Le temps du moratoire aura pour objectif de présenter aux partenaires sociaux tous les aspects du projet (conséquence sur l'emploi, la qualité de l'antenne, les conditions de travail). Cette présentation sera faite pour information également devant les instances représentatives du personnel.*
- 2. Les travaux du groupe de travail concernant l'illustration sonore, sous le contrôle d'Eléonore Gay seront présentés par la direction de l'information aux représentants du personnel (RP et CSE pour information)*
- 3. Mettre en place un groupe de travail opérationnel sur le thème des conditions de fabrication des reportages. Il réunira JRI, rédacteurs, monteurs, Opérateurs de prise de son, chargés d'édition et toutes les parties prenantes à la production des reportages. Une réunion de suivi sera organisée entre la direction de l'information et les représentants du personnel.*

La signature du présent protocole vaut levée immédiate du préavis.

Paris, le 13 Janvier 2021

Pour la Direction :



Jonathan Rosenblum, Responsable des relations sociales du Siège

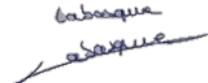
Pour la CGT :
Marc Chauvelot



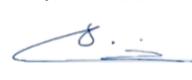
Pour FO :
Océan GRENIER



Pour la CFDT :
Caroline LABASQUE



Pour le SNJ :
Serag CIMINO



Pour l'UNSA :
Thierry Vildary



Pour la CGC :
Jacques Larose

